

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Procès-verbal de la séance du 23 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-trois du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Patricia MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2019

Étaient présents : : Patricia Meunier, Jacques Grolleau, Marie-Line Lusseau, Francis Roy, Laurence Parent, Serge Jardin, Patricia Schaaf, Julia Stiles, Philippe Chapot, Laurence Diguët, Carole Cousseau, Hervé-Loïc Boucher, Stéphane Bourdeau, Fridoline Reaud, Pierre Zeroual, Sandrine Largeau, Christine Retrain.

Absents excusés : Christophe Pillet,

- Alain Pied donne pouvoir à Fridoline Reaud ;

Secrétaire de séance : Philippe Chapot.

Lecture du procès-verbal de la séance du 16 avril 2019 par le premier Adjoint Jacques Grolleau, ce procès-verbal est soumis au vote à l'unanimité moins 2 abstentions

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter deux questions diverses :

- *Fonds d'amorçages (après discussion il s'avère que l'assemblée c'est déjà prononcée à ce sujet).*
- *Dégrèvement des jeunes agriculteurs. Accepté à l'unanimité*

Renouvellement dispositif « Argent de Poche ».

Madame le Maire expose le « dispositif argent de poche » mis en place en 2017 et reconduit en 2018.

Pour rappel ce dispositif mis en place en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Gâtine permet aux jeunes mineurs âgés de 16 à 18 ans et habitant la commune de Saint Aubin le Cloud, de travailler en demi-journée de 3heures, dont 30 minutes de pause, au sein des services communaux de la Commune.

Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros, sans charge pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Des propositions, lors de la discussion sur le domaine d'intervention avec plus de lisibilité sur les activités proposées – quelques sujets ont été abordés surtout sur la valorisation des emplois.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal reconduit ce dispositif pour 80 demi-journées sur la durée de la convention, mandate le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dispositif et inscrit les crédits nécessaires au budget 2019 pour la somme de 1200€.

Locations des terres communales aux agriculteurs.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les terres communales étaient affermées par la SAFER celle-ci n'a plus compétence pour le renouvellement de ces locations.

La Commune reprend la gestion des terres communales aux agriculteurs dans la délibération du 30 octobre 2018.

Il est proposé de conventionner avec les agriculteurs pour toutes les terres et d'uniformiser le tarif des locations à partir du 1^{er} janvier 2019, au prix de 115€ l'hectare ; à cela s'ajoutent les taxes et charges sociales (1/5 de la taxe foncière sur le non-bâti et 1/2 de la taxe de la chambre d'agriculture + 8% de frais de rôle).

Monsieur Stéphane Bourdeau ne prend pas part au vote.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces nouvelles dispositions et mandate le Maire à faire appliquer cette décision et signer tous les documents nécessaires à ces locations.

Rapport de la C.L.E.C.T.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, les transferts de compétence liés à notre entrée dans la Communauté de Communes Parthenay Gâtine.

La Commission locale d'évaluation des Charges Transférées présente son rapport annuel du 29 janvier 2019 qui définit les attributions de compensation.

Après discussion et à l'unanimité, Le conseil Municipal approuve ce rapport.

Convention utilisation salle Pascal Verger

Madame le Maire présente la demande du Relais Enfance de la CCPG concernant l'utilisation de la Salle Pascal Verger pour les activités du RAM (Relais des Assistantes Maternelles) à titre gratuit.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde la gratuité de la salle pour ces activités pour 2019 et les années suivantes selon les activités du RAM et mandate le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes « Parthenay-Gâtine ».

Protocole de transfert du contrat cadre WIMAX.

Madame le Maire rappelle l'engagement de la Société Altitude Infrastructure et la Commune de Saint Aubin le Cloud concernant une station « Wimax micro » au lieudit la Maison Neuve.

Le contrat de la société Altitude arrive à échéance le 31/12/2018.

Par délibération n° 53A du 19 novembre 2018, le département des Deux-Sèvres a décidé de reprendre le réseau Wimax appartenant à Altitude Infrastructure.

Le Présent protocole a ainsi pour objet d'acter le transfert du contrat d'Altitude Infrastructure vers le Département des Deux-Sèvres à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le présent protocole et mandate le Maire à signer tous les documents nécessaires à transfert.

Modifications des commissions municipales.

Madame le Maire propose, dans la continuité, de garder l'ensemble des commissions et des représentations telles qu'elles ont été constituées le 8 avril 2014, avec la modification en date du 25/02/2016 (délégation au SIEDS : Jacques Grolleau en qualité de titulaire et Marie-Line Lusseau en qualité de suppléante). Il est rappelé la création d'une nouvelle commission « Commission santé » le 22 mars 2018.

Monsieur Alain Pied se propose de participer aux commissions suivantes :

- Commission finances ;
- Commission Appel d'offres ;
- Commission travaux voirie ;
- Commission santé.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil Municipal valide ces changements.

Décisions modificatives « budget annexe les Cracottes ».

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de l'étude de faisabilité du projet de lotissement des Cracottes. Les démarches auprès des services de l'état sur le permis d'aménager et l'étude de sol nous sommes redevables de la taxe d'aménagement de 1400€ et de la redevance d'archéologie préventive de 160€ sur le lotissement des Cracottes.

Il est donc nécessaire de prévoir les opérations suivantes.

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRE A VOTER	
Compte	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
6015	Etude et Prestation		1560.00
774	Subventions	1560.00	
TOTAL SECTION		1560.00	1560.00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil valide cette décisions modificatives budgétaires afin de régler ces taxes.

Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art 109 de la loi de finances pour 1992)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'émettre un avis sur le mandatement de la somme de 307 € correspondant au dégrèvement sur les propriétés non bâties des jeunes agriculteurs.

Il est donc nécessaire de délibérer pour affecter la somme de 307.00 € au compte 739118

Après délibération et à l'unanimité, Monsieur le Maire est mandaté par le conseil pour passer ces écritures budgétaires.

Nomination coordonnateur communal recensement population 2020.

Madame le Maire annonce à l'assemblée que notre commune va être recensée entre le 16 janvier 2020 et le 15 février 2020.

Christine DRAPEAU est nommée coordonnatrice communale afin d'assurer le suivi et le bon déroulement de ces opérations.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil valide cette décision.

Manifestations à venir :

- Lundi 27 mai : Festival Ah (soirée de clôture) ;
- Samedi 15 juin fêtes des écoles ;
- Dimanche 16 juin concert école de musique ;
- Samedi 22 juin : 70 ans du CASA Foot ;
- Samedi 29 juin : fête « Les Saint Aubinades » ;

Clôture de séance